



Bulletin sur la sécurité N°: 0000008

Publié le 15 juillet 2021 par le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire

La sécurité au soleil : le risque de surexposition aux rayons ultraviolets (UV) pour les personnes qui travaillent à l'extérieur

Information juridique

Obligations de l'employeur

Les employeurs sont tenus de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de leurs employés conformément à la loi et aux règlements sur la santé et la sécurité au travail. Les textes législatifs pertinents comprennent :

- L'article 13 de la <u>loi sur la santé et la sécurité au travail (Occupational Health and Safety Act)</u>
- Les articles 9 et 12 du règlement général sur la sécurité au travail (Occupational Safety General Regulations) (OSGR)

Obligations de l'employé en vertu de la loi de la Nouvelle-Écosse

Les employés sont tenus d'utiliser et de porter l'équipement de protection personnelle remis par leur employeur conformément aux instructions et à formation qu'ils ont reçues (article 9, OSGR).

Résumé des risques

Bien que nous ayons besoin d'être, dans une certaine mesure, exposés aux rayons ultraviolets (UV) pour que notre organisme puisse produire de la vitamine D, les personnes qui travaillent à l'extérieur sont souvent *surexposées*. C'est pourquoi les personnes qui travaillent à l'extérieur en Nouvelle-Écosse risquent de contracter un cancer de la peau et de subir d'autres désagréments liés à une surexposition aux rayons ultraviolets.

Le cancer de la peau est le type de cancer le plus couramment diagnostiqué au Canada (<u>Statistiques canadiennes sur le cancer 2014</u>). C'est pourquoi il est important de protéger chaque jour les personnes qui travaillent à l'extérieur des méfaits des rayons UV.

Les problèmes de santé chroniques surviennent suite à des expositions cumulées au fil du temps.

Effets sur la santé

Moins efficace

Degré des	Effets possibles des UV sur la santé			
dommages	Peau	Yeux	Système immunitaire	Tout le corps
Temporaire	coup de soleil ou bronzage	brûlure superficielle	peut réduire la résistance à certains virus et à certaines infections	Le corps surchauffe, ce qui provoque un stress thermique ou un coup de chaleur
Permanent	cancer de la peau	cancer des yeux		Décès (voir le <u>Bulletin</u>
	vieillissement prématuré	cataractes		sur le stress thermique)

Facteurs contribuant à la surexposition aux rayons UV :

- Les employés qui travaillent à l'extérieur ont jusqu'à 3,5 fois plus de risques de contracter un cancer de la peau (Sun Safety at Work).
- Contact avec du goudron de houille, de la poix, de l'asphalte, de la créosote, de la cire de paraffine, des produits à base de pétrole et de l'arsenic
- Réflexions sur le verre, la neige, l'eau, le sable et le béton
- Exposition à des substances chimiques et à des médicaments photosensibilisants

Plus efficace

Mesures pour remédier à la surexposition aux ultraviolets

Équipement de Mesures **Mesures techniques** Élimination ou protection personnelle administratives remplacement Modifier les Lorsque cela est Vêtements adaptés surfaces Remplacer les possible, programmer le réfléchissantes substances Protection pour la tête et le col travail à l'extérieur : Abriter l'aire de chimiques • avant 11 h et après photosensibilisantes Écran solaire et travail 15 h en été baume pour les lorsque l'indice UV lèvres (SPF 30+) Protection contre les est inférieur à 3 UVA et les UVB

Veuillez adresser vos demandes d'information concernant ce bulletin à :

Direction de la sécurité Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire 1-800-952-2687